DIPLÔME D'ÉTAT • NIVEAU 3

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

CODE CPF 36004

L'AES accompagne les personnes en situation de handicap tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Il intervient à domicile ou en structure collective ou dans le cadre de l'inclusion scolaire.

Taux de réussite au diplôme à l'IMF RIS

100 % Marseille

100 % Avignon **100 %** Arles

Insertion professionnelle

90,5 %

des diplômés de l'IMF ont trouvé un emploi à moins de 3 mois de l'obtention de leur diplôme, dont la moitié en CDI.

INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE FORMATION, RECHERCHE ET INTERVENTION SOCIALE

3 SITES DE FORMATION
MARSEILLE • ARLES • AVIGNON

SIÈGE SOCIAL
IMF RIS
59 Avenue de Saint-Just
Bâtiment A, Résidence Hippone 1
CS 30016
13388 Marseille cedex 13
TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10
MAIL : imfinfos@imf.asso.fr

PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est requis pour accéder à la formation d'accompagnant éducatif et social. Les candidats à cette formation font l'objet d'une sélection d'entrée en formation.

VOIES D'ACCÈS

- Formation initiale : demandeur d'emploi ou personne en continuité de parcours scolaire
- Formation continue : salarié (financement employeur ou OPCO)
- Apprentissage : jeunes de moins de 29 ans et personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (sans limite d'âge)

SÉLECTION

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier d'inscription : les candidats titulaires de diplômes, certificats ou titres mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au DEAES (voir site internet IMF), les lauréats de l'Institut de l'engagement, les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) ou domaine(s)de compétences du DEAES,DEAMP ou DEAVS. Les candidats ne remplissant pas une de ces conditions, passent les épreuves d'admission.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Pour intégrer le cursus, le candidat doit satisfaire aux épreuves d'admission :

- Un dossier : dossier (CV, un écrit présentant le projet professionnel)

Sélection des dossiers par un jury. Candidats retenus convoqués à l'oral

- Une épreuve orale d'admission (30 minutes), entretien basé sur le projet de formation du candidat

Tarif sélection AES uniquement pour les salaries (hors contrat pro et pro-A) : 90€, pour la formation initiale : Frais de sélection offerts par l'IMF RIS.

INSCRIPTION AUX SÉLECTIONS

L'inscription aux sélections a lieu à partir d'octobre sur notre site Internet www.imf.asso.fr ou auprès de notre service ICOS. Sélections spécifiques : apprentis et salariés (juin, septembre, octobre, novembre, décembre).

DURÉE

La formation se déroule de mars sur une amplitude de 12 à 24 mois pour 1 407 h.

01. 567 h de formation théorique

546 h de socle commun + 21 h de pour l'Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2
Les contenus de la formation sont établis en domaines de compétences :
DF1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

02. 840 h de formation pratique

Soit 24 semaines réparties 2 stages au moins couvrant les 5 blocs de compétences.
Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider (par bloc de compétences, durée de la formation pratique 168 heures.).
Les stagiaires en parcours de formation et en situation d'emploi d'accompagnant, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le stagiaire. Certains diplômes permettent des dispenses et allègements de formation (cf. site internet IMF).

NOS POINTS FORTS

- Réunion d'information avant l'entrée en formation en tout début
- Service ICO : aide montage dossier de formation, plan de carrière, évolution professionnelle
- Prise en compte des parcours antérieurs (professionnels et scolaires) : possibilité d'allègements et dispenses de formation
- Promotions à taille humaine
- Plateforme de formation à distance E-Campus
- Centre Ressources Multimédia sur chaque site
- Portail d'offres d'emploi de nos partenaires
- Hébergement, restauration et transports à proximité

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur chaque site, un référent handicap se tient à la disposition des étudiants / stagiaires pour les accompagner tout au long de leur formation.

Plus d'information sur
www.imf.asso.fr
Rubrique :
Formations diplômantes

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

COÛT FORMATION

FORMATION INITIALE

Prise en charge par le Conseil Régional Sud PACA pour les jeunes en poursuite d'études, les demandeurs d'emploi indemnisés ou non (partenariat avec Pôle Emploi) et les bénéficiaires du RSA. Les conditions d'éligibilité doivent être réunies avant le démarrage de la formation. Aucune démarche personnelle n'est à effectuer. Seuls frais restant à la charge de l'étudiant : les droits d'inscription (170 € / an).

FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Prise en charge par l'employeur ou l'OPCO auprès duquel il cotise (devis fourni sur demande).

Possibilité de financement personnel pour des parcours partiels (devis fourni sur demande)

AIDES FINANCIÈRES

Des aides régionales d'étude (bourse et indemnités) peuvent être attribuées aux étudiants, après constitution d'un dossier et en fonction des ressources de la famille. Les demandes sont à déposer après l'admission en formation sur *www.aidesformation.maregionsud.fr*
Pour les apprentis, salaire payé par l'entreprise, aides financières possibles pour le permis de conduire, l'accès au logement, l'achat d'équipement pédagogique.

POURSUITE D'ÉTUDES

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire.

SITES DE FORMATION

ETABLISSEMENT AVIGNON
55 Allée Camille Claudel
Hamadryade Bâtiment B
84140 Montfavet

ETABLISSEMENT MARSEILLE
59 Av. de Saint-Just
Bât. A, Rés. Hippone 1
13013 Marseille

ANTENNE ARLES
12, chemin du Temple
13200 Arles

CONTACT

Service ICO
Tél : 04 91 24 61 12
Mail : imfinfos@imf.asso.fr

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h30 / 13h00-17h30
(sauf vendredi 17h00)